**LA CONCEPTION DE LA MORT**

**DANS L’HINDOUISME DE LA GUADELOUPE**

Concernant la perspective de l’au-delà chez les hindous traditionnels de la Guadeloupe, l’enquête a fait apparaître chez ces derniers *(et dans la mesure où ils sont à la fois hindous et catholiques1)* une vision de l’au-delà fortement marquée par les thèses de l’Eglise romaine en la matière, lesquelles s’articulent autour de la trilogie : (paradis, purgatoire et enfer)

Mais l’identité formelle est parfois trompeuse. Les significations attribuées à tel ou tel dogme apparemment immuable peuvent changer du tout au long en fonction du contexte socio-culturel7. En conséquence, le catholicisme qu’observent les Guadeloupéens (*Hindous et autres)* est en grande partie une religion réinterprétée, et leur vision de l’au-delà participe de cette ré interprétation.

Il appert en effet que les esprits des morts sont susceptibles de retourner hanter les vivants, singulièrement quand les conditions de leur décès ou de leurs funérailles les ont laissés insatisfaits. Ils peuvent encore, à l’opposé, intervenir favorablement dans l’existence de leurs proches. Les trépassés sont par ailleurs sensibles aux attentions qui leur sont rendues.

La croyance selon laquelle l’âme peut *(après la mort et avant de rejoindre son destin final)* se manifester pendant une durée plus ou moins longue, et dans une large mesure en continuité avec l’hindouisme de l’Inde. Mais dans la mesure aussi où ce trait commun au fonds culturels africain et indien, il est possible que sa perpétuation chez les Hindous de la Guadeloupe se soit opérée à la faveur de croyances similaires au niveau du groupe créole majoritaire.

Dans le même temps, il est évident que la croyance en la réincarnation et en la fusion à terme de l’âme individuelle dans un absolu collectif a quasiment disparu de l’hindouisme observé *(si l’on excepte les nouveaux mouvements de « réhindouisation » sur lesquels nous reviendrons)* Cette disparition est probablement imputable à la concurrence de la vision de l’Eglise à ce niveau, et au phénomène selon lequel il y aurait eu entre les deux religions, répartition du champ symbolique, le quotidien revenant à l’hindouisme, et l’au-delà afférent au catholicisme.

Mais le résultat le plus surprenant de l’enquête, c’est que nombre de dévots interrogés ne paraissaient pas en mesure de relier leurs pratiques funéraires à une perspective claire de la mort et de l’après-mort. Des réponses courantes aux questions posées qu’ « *il fallait satisfaire* *le mort* », ou qu’ « *il fallait faire comme ça parce qu’on avait toujours fait ainsi* », ou encore « *qu’il fallait faire ainsi parce que c’était la coutume des Indiens ».* Certains nous confièrent même qu’ils étaient convaincus que la mort ne débouchait sur rien, mais qu’ils n’en tenaient pas moins perpétuer la coutume.

De ce point de vue, les rites funéraires hindous de Guadeloupe apparaissent en grande partie comme des rites identitaires, des événements qui permettent aux pratiquants de cultiver leur particularisme ethnique *(celui des descendants d’indiens)* et d’affirmer ainsi leur altérité vis-à-vis du reste de la société.

Si la mort a toujours été obscène *(au sens étymologique du terme, le latin* ***obscenus*** *signifiant de* ***mauvaise augure****),* elle n’en était pas moins dans la société globale guadeloupéenne un rite de passage socialisé à l’extrême. La tendance est aujourd’hui inverse. Les derniers moments se déroulent de plus en plus dans la solitude, et la mort tend à être banalisée, occultée.

On efface les signes de la mort et, partant, le symbolisme mortuaire. Dans ce contexte, la perpétuation de rites funéraires lourds comme le sont les rites mortuaires hindous de Guadeloupe, représente une manière d’affirmation de la socialité du mort, une mise en scène de son identité et de son appartenance à un groupe.

Il importe enfin de signaler au sein de l’hindouisme guadeloupéen, une conception minoritaire mais tout aussi significative face à la mort. Elle émane de certains dévots particulièrement pieux. Selon ces derniers, l’esprit du mort – dans la mesure où le trépassé se serait sacrifié assidûment aux divinités et aurait mené une vie positive du point de vue moral – rejoindrait à terme l’Inde pour évoluer aux côtés des Dieux hindous.

1 – **Eu égard aux pressions de l’Eglise relayées par l’autorité coloniale, l’évangélisation fut inévitable aux contractuels indiens qui choisirent d demeurer à la Guadeloupe au terme de leur contrat d’engagement. Il en résulta une dualité religieuse qui ne fut pas sans effet sur la pratique même de l’hindouisme, lequel dut faire quelques concessions à La religion idéologiquement dominante : signe de croix au début du culte, agenouillement devant les divinités, suppression des rituels hindous en période de carême *(temps de pénitence catholique)*, symbole de la croix dans les rituels funéraires, etc.**